



Début de la séance : Le 15 Novembre 2023 (visioconférence)
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Tony BECQ
Membre absent excusé : Vincent LORIOU
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 1 / Journée 4 04 et 05 Novembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1

LA CRECHE STE NEOMAYE (1) vs NIORT TT (6)

L'équipe de LA CRECHE STE NEOMAYE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de LA CRECHE STE NEOMAYE est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives).

Poule 2

LA CRECHE STE NEOMAYE (2) vs PERIGNE (5)

La feuille de rencontre a été remontée sans le PDF. Un courrier sera envoyé au club pour demande de remontée du pdf.

Le résultat de la rencontre est entériné.

ST LAURS (1) vs CIRIERES (2)

La feuille de rencontre ne comporte pas de signature du JA au recto. Un courrier sera envoyé au club et au JA pour rappel.

Le résultat de la rencontre est entériné.

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D2

Poule 1 | RAS



Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | THOUARS (6) vs CIRIERES (5)

L'équipe de CIRIERES a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de CIRIERES est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives)

Poule 2 | MONCOUTANT (5) vs SECONDIGNY (4)

L'équipe de MONCOUTANT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de MONCOUTANT est déclarée équipe incomplète au titre de la 4^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives).

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



Retour sur J3 – demande de commission de discipline pour le joueur Laurent COTRAUD : pas de nouvelles de la part de la Ligue

Cas particulier du club de La Crèche Ste Neomaye les engagements d'équipe n'ont pas été payés malgré plusieurs relances. Un nouveau courrier sera adressé au club avec une demande de paiement de ces frais avant le mardi 21 novembre. À défaut de paiement, l'ensemble des équipes du club seront considérées comme forfait jusqu'à complet paiement.

Fin de la séance 19h45.

Prochaine réunion CSD : le 22/11/2022 19h